

A l'attention :

des centres et services d'aide aux personnes handicapées agréés et/ou subventionnés via la Direction de l'aide aux personnes handicapées (PHARE) ,

des services et centres agréés et/ou subventionnés via la Direction d'administration des affaires sociales, de la santé, et de la cohésion sociale.

Bruxelles, le 08 mars 2022

Objet : Circulaire relative à l'adaptation des mesures de prévention/protection face au COVID-19.

L'amélioration de la situation épidémique continue de façon nette et constante dans notre pays. Dans ce contexte sanitaire plus favorable, nous pouvons envisager un allègement important des mesures sanitaires les plus contraignantes. Le CODECO du 04 Mars 2022 a donc acté la fin du plan national d'urgence et le passage en code jaune à partir du 07 Mars 2022.

Toutefois, nous devons continuer à prendre soin les uns des autres, et ce faisant, un niveau de vigilance particulier doit être maintenu pour les personnes à risques.

Nous devons continuer à respecter au maximum certaines mesures d'hygiène de base car le virus ne disparaîtra pas du jour au lendemain. En outre, ces mesures permettront de nous prémunir contre d'autres maladies infectieuses et d'autres épidémies éventuelles.

1. Le port du masque

Le port du masque n'est plus obligatoire dans les institutions subventionnées et agréées par la COCOF.

Sauf dans les cas suivants :

- pour toutes personnes COVID+ ou suspectées de l'être,
- pour tout membre du personnel en contact avec des personnes positives au COVID ou suspectées de l'être (**port du FFP2 obligatoire**),
- pour le personnel lors de contacts étroits avec des personnes à risque: personnes âgées, personnes immunodéprimées, ... (**port du FFP2 fortement recommandé**).

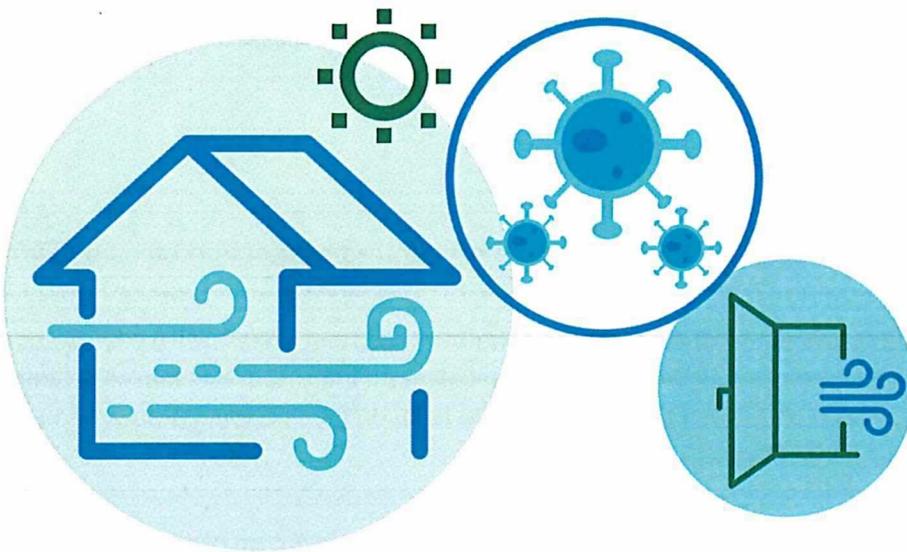
De plus, il demeure **fortement recommandé** dans les cas suivants :

- dans les espaces intérieurs en cas d'affluence exceptionnelle,
- dans les endroits où la distance d'1,5 mètre ne peut être garantie,
- pour les personnes vulnérables (**port du FFP2 fortement recommandé**),
- dans les endroits avec de mauvaises conditions d'aération,
- pendant des actes rapprochés de soin ou d'aide aux personnes,
- pour toutes personnes présentant des symptômes respiratoires (hors COVID).

2. Promouvoir la qualité de l'air par la ventilation et la filtration

AU TRAVAIL EN TOUTE SÉCURITÉ AÉREZ POUR CHASSER LE VIRUS

#ENSEMBLECONTRELECORONA



- Lorsque vous respirez et encore plus lorsque vous parlez, riez, criez, toussiez ... vous expulsez des gouttelettes. Certaines sont si petites qu'elles peuvent rester quelques temps dans l'air (aérosols).
- Si vous respirez beaucoup d'aérosols contenant du coronavirus, vous pouvez être infecté.
- **Ventilez l'intérieur et laissez entrer en permanence l'air frais extérieur.**
- Vous pouvez soit ouvrir les **fenêtres et les portes** ou utiliser un **système de ventilation mécanique** avec apport d'air frais uniquement.
- Mesurez le **taux de CO2** dans l'air et maintenez-le aussi bas que possible.
- Maintenez toujours **la distance** avec vos collègues, clients, visiteurs ... et portez également **un masque**.

Le guide et d'autres infos sur emploi.belgique.be

 **SPF EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE** [.be](https://emploi.belgique.be)

3. Les mesures générales d'hygiène

COMMENT SE PROTÉGER CONTRE LES VIRUS COMME LE CORONAVIRUS COVID-19 OU LA GRIPPE SAISONNIÈRE ?

1

LAVEZ-VOUS RÉGULIÈREMENT LES MAINS.



2

UTILISEZ TOUJOURS DES MOUCHOIRS EN PAPIER. UN MOUCHOIR NE S'UTILISE QU'UNE FOIS. JETEZ-LE ENSUITE DANS UNE POUBELLE FERMÉE.



3

SI VOUS N'AVEZ PAS DE MOUCHOIR À PORTÉE DE MAIN, ÉTERNUEZ OU TOUSSEZ DANS LE PLI DU COUDE.



4

RESTEZ À LA MAISON SI VOUS ÊTES MALADE.



TOUTES LES INFORMATIONS SUR
www.info-coronavirus.be



4. Vaccination

Toute personne âgée d'au moins 5 ans peut se faire vacciner. Un schéma vaccinal complet est un facteur de protection essentiel contre les formes graves de la maladie.

Pour plus d'info sur le vaccin : <https://www.vaccination-info.be/>

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'SRA', with a long horizontal stroke underneath.

Bernadette LAMBRECHTS
Administratrice générale